



Évaluation Interne ESSMS 70 heures



Conduire une Évaluation Interne dans un ESSMS

Présentation

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale institue l'évaluation interne et externe des établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (article L.312-8 du CASF).

Le législateur a ainsi lié la démarche d'évaluation au contenu d'une loi qui consacre la place de l'utilisateur et instaure la qualité comme exigence de l'action sociale. Les structures doivent respecter un cahier des charges fixé par décret (décret n°2007-975 du 15 mai 2007 relatif à l'évaluation) qui précise que « l'évaluation doit viser à la production de connaissance et d'analyse ».

Il précise que l'évaluation interne et l'évaluation externe portent sur les mêmes champs. Il souligne en particulier que l'évaluation doit porter sur l'effectivité des droits des usagers et les conditions de réalisation du projet de la personne, notamment « la capacité de l'établissement ou du service à évaluer avec les usagers leurs besoins et attentes ».

Le Module « Conduire Une Évaluation Interne » vise à renforcer les compétences des cadres managers de l'intervention sociale et médico-sociale. Ce module est équivalent au Domaine de Compétence n°6 du CAFERUIS (UF1.6 Conception et conduite de projets / Évaluation—Développement de la qualité) et du Domaine de compétence n°3 du DEIS (UF2.3 Ingénierie / Objectifs, démarche & évaluation). L'attestation délivrée à l'issue de ce cycle de formation permet à toute personne admise à suivre la formation CAFERUIS ou DEIS, proposées par le CCPAM, de bénéficier d'un allègement sur les enseignements correspondants aux domaines de compétences cités.

La formation est construite sur la base d'une alternance d'apports théoriques, techniques et méthodologiques. Une formation pratique est proposée en fin de parcours. Elle consiste en une mise en situation visant à permettre au stagiaire, placé pour l'occasion en position d'évaluateur interne d'un établissement ou d'un service social ou médicosocial, de se confronter aux exigences associées à la mise en œuvre d'une démarche évaluative et de faire l'apprentissage des habiletés qu'elle requiert.

Grâce à cette organisation, les participants disposent d'une « boîte à outil » permettant une mise en œuvre rapide des acquis de la formation.

Compétences visées

Les compétences à maîtriser sont travaillées dans le cadre d'un parcours de formation organisé autour de cinq objectifs principaux :

- Maîtriser le cadre réglementaire et institutionnel de l'évaluation interne des ESSMS
- Construire un référentiel et élaborer une cotation
- Être en mesure d'instaurer une démarche participative, acquérir les techniques d'animation
- Construire un Plan d'Amélioration de la Qualité
- Rédiger le rapport d'évaluation interne

Publics

Professionnels expérimentés désireux de se former aux méthodes et aux techniques de l'évaluation interne des établissements sociaux et médico-sociaux; professionnels expérimentés souhaitant conduire une évaluation interne dynamique dans leur établissement ou service ou dans une structure pour laquelle ils seront consultants.

Cursus

Rentrée : Janvier
Durée : 10 jours / 6 mois
Formation théorique : 63 h
Formation pratique : 7 h
Rythme : regroupements mensuels de 2 jours

Tarifs

2450 €
Frais de dossier : 100 €

Capacité d'accueil

14 personnes

Recrutement

En continu :
Les dossiers de candidature peuvent être envoyés à compter du 01 janvier de l'année en cours.

Date limite de dépôt :
3 semaines avant le début de la formation

Contact

Responsable formation
Philippe NECTOUX

Informations
Myriam LANGEVIN
✉ mlangevin@collcoop.org
☎ 04 42 17 03 15



Contenu

Module 1 - 14 h

Le cadre réglementaire et institutionnel de l'évaluation interne des ESSMS

- Identifier le cadre légal et réglementaire et lier la démarche au contenu de la Loi 2002-2
- Évaluer l'effectivité des droits des usagers et les conditions de réalisation du projet de la personne (besoins et attentes des usagers)

Module 2 - 14 h

Construire un référentiel d'évaluation interne

- Co-construire un référentiel adapté aux obligations et enjeux d'amélioration de la qualité du service aux usagers, avec toutes les parties prenantes (usagers, équipes, partenaires...)

Module 3 - 14 h

Animer l'évaluation interne avec toutes les parties prenantes et réaliser la cotation

- Procéder à l'évaluation interne
- Connaître les différentes formes d'animation de la démarche d'évaluation

Module 4 - 14 h

Construire le Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) et rédiger le rapport d'évaluation interne

- Définir les points d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers
- Rédiger le rapport d'évaluation interne

Module 5 - 14 h

Formation pratique (7h) / retour d'expérience (7h)

- Retour d'expérience organisé autour de la présentation par les participants d'une évaluation interne conduite en tout ou partie dans un ESSMS, ainsi que les ajustements ou mesures correctives liés à cette expérimentation

La formation est organisée chaque année entre les mois de janvier et juin. Elle se déroule dans les locaux du CCPAM.

Ce module de formation s'inscrit dans la culture commune à l'ensemble des cadres du secteur social et médico-social et tend à développer les principes de la garantie de l'effectivité des droits des usagers.

Les modules d'évaluation interne et externe s'avèrent en effet particulièrement pertinent pour les cadres développeurs du secteur social ou médico-social qui ne sont pas titulaires d'un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, ainsi que pour les chefs de services non-titulaires du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale.

Retrouvez le catalogue complet de nos modules courts de formation sur le site internet du CCPAM www.collcoop.org.

A noter

Une session de formation peut être ajournée pour des raisons pédagogiques, notamment lorsque le nombre de candidats inscrits s'avère insuffisant*. Le cas échéant, les candidats sont avertis par courriel au plus tard sept jours avant le début de la formation.

*10 personnes minimum

Allègements

La validation totale de ce module peut donner droit à des allègements sur des domaines de formation pour les diplômes suivants: DEIS ou CAFERUIS.

Cette possibilité reste subordonnée à l'inscription et à l'admission du stagiaire dans un parcours de formation préparatoire pour l'une de ces formations.



Évaluation & Validation

Évaluation

Dans l'objectif de valoriser l'effort de professionnalisation dans le cadre de cette formation initiale d'adaptation à la fonction d'encadrement, les stagiaires présentent l'évaluation à ce module dans les conditions du DC6 du CAFERUIS.

Validation

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chacun des stagiaires ayant suivi l'intégralité du cursus de formation.

Plus d'infos

